

DECRET N° 2013 -515 DU 24 DECEMBRE 2013

portant détachement à titre de régularisation
de Monsieur **Euloge AKPO, Magistrat**
pour servir à la Cour Constitutionnelle.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** le loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-008 du 05 février 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2007-491 du 02 novembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte Parole du Gouvernement, après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

DECRETE :

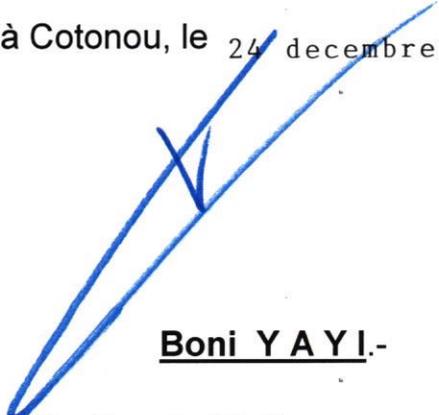
Article 1^{er} : Conformément aux dispositions des articles 76 et 77 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, **Monsieur Euloge AKPO**, magistrat, est placé en position de détachement à la Cour Constitutionnelle pour servir en qualité de Conseiller.

Article 2: L'intéressé est remis à la disposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte Parole du Gouvernement pour emploi.

Article 3 : Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, Porte Parole du Gouvernement et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Boni Y A Y I.-

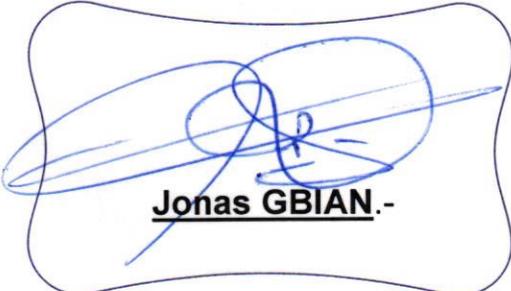
Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministres de l'Economie
et des Finances,

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
Droits de l'Homme, Porte-parole
du Gouvernement,



Jonas GBIAN.-



Mémouna KORA ZAKI LEADI-
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4 MEF 4 AUTRES MINISTERES 28 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.

